



Département de la Drôme
Commune de Venterol

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2015

~~~~~

Date de convocation : 24 mai 2015

L'an deux mille quinze, le premier juin à vingt heures trente, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents.

Monsieur Pierre LAURENT a été nommé secrétaire de séance.

### 1) **Procès-verbaux des séances précédentes :**

Après lecture par les conseillers, le procès-verbal de la séance du 20 avril 2015, est approuvé à l'unanimité.

### 2) **Point supplémentaire à l'ordre du jour:**

Le Maire sollicite le conseil pour inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir le choix de l'établissement bancaire auprès de qui seront souscrits un ou deux emprunts, l'un pour financer la TVA des travaux actuellement en fin de réalisation jusqu'à son remboursement en 2017 et l'autre pour assurer la trésorerie correspondant aux subventions notifiées jusqu'au versement de celle-ci, vers la fin de l'année en cours.

Avis favorable de l'ensemble du conseil municipal.

### 3) **Non valeurs sur factures d'eau et d'assainissement:**

Le Maire informe les élus que des factures d'eau et d'assainissement restent impayées sur la période 2008-2013, que ces dettes ne seront jamais honorées. Il est nécessaire de les inscrire en non valeur pour mettre à jour la situation comptable du budget annexe communal. La somme totale des factures impayées est de 1 577.34 €. Accord à l'unanimité des élus.

### 4) **Convention assistance retraite CDG**

Le Centre de gestion de la Drôme propose tous les trois ans une convention permettant de prendre en charge partiellement ou en totalité le traitement du dossier administratif de retraite de l'agent communal si nécessaire. La commune avait déjà précédemment signé cette convention sur 3 ans, qui n'est payante que si le CDG intervient effectivement sur le traitement d'un dossier d'un agent relatif à la CNRACL.

Accord à l'unanimité pour le renouvellement de l'adhésion et signature de la convention pour la période 2015-2017.

### 5) **Nouveau Marché de Venterol**

Suite à la proposition de la Chambre d'Agriculture et du PNR de relancer et de subventionner les petits marchés de producteurs dans les villages durant la saison estivale, la municipalité souhaite mettre en place un marché de producteurs et créateurs avec animation "Guinguette" le vendredi de 17h à 22h sur la Place du Château du 5 juin 2015 à fin septembre 2015.

Il ne sera pas demandé de droit de place en 2015, mais la municipalité verserait une contribution de 75 € pour chacune des 4 animations proposées par La Guinguette.

Durant cette période, le stationnement serait interdit sur une partie (\*) de la Place de 16 h jusqu'à la fin du marché,

(\*) emplacement sous les platanes prolongé jusqu'au mur de l'église

Un raccordement électrique à la salle Duplan, et une prise d'eau à la fontaine ou dans les WC publics seraient proposés, et le ramassage des déchets sera à la charge des exposants qui devront les déposer dans les containers à ordures ménagères.

L'ensemble du conseil valide cette proposition à l'unanimité.

### 6) **Adhésion au CAUE pour la révision du PLU**

Le Maire rappelle l'obligation instaurée par la loi ALUR de réviser le PLU communal, dans le but notamment de réduire la consommation de l'espace agricole en densifiant l'habitat. Un apport de compétences est nécessaire pour préparer et suivre cette révision.

Le CAUE - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme - propose par voie de convention une aide pour préparer la délibération de prescription de la révision, pour rédiger le cahier des charges, organiser une présentation de la démarche du PLU, et tenir des réunions thématiques.

L'adhésion au CAUE pour cette opération coûte 1407 € et inclut 4 journée de prestations. 8 jours supplémentaires à 341 € sont nécessaires, soit un montant total de 4 135 €. Cette somme a été prévue au budget 2015.

Après concertation, les élus votent à l'unanimité l'adhésion au CAUE et la commande des 8 journées supplémentaires.

A cette occasion, le Maire rappelle que la procédure de révision n'entrera dans une phase active qu'en 2016 et que les orientations ne sont pas encore définies.

Par ailleurs les évolutions sont très encadrées par la loi. Elles ne conduiront pas à la création de nombreuses zones constructibles et celle-ci ne pourront être qu'incluses dans les zones urbanisées actuelles ou contigües à celles-ci.

### 7) **Emprunts de trésorerie**

Le Maire donne lecture de deux propositions sollicitées auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne qui serviront à financer la TVA des travaux actuellement en cours à Venterol (rénovation des réseaux et de la voirie) ainsi que la trésorerie nécessaire dans l'attente du paiement des subventions.

Caisse d'Epargne : 2 prêts

- 1) 100 000 €, emprunt de 6 mois à taux fixe de 1.61 %, avec 200 € de frais de dossier (subventions)
- 2) 126 000 €, emprunt de 18 mois à taux fixe de 1.61 %, avec 252 € de frais de dossier (TVA)

Crédit Agricole : 1 prêt de 226 000 € (subventions et TVA) , durée 21 mois, à taux variable (euribor 3 mois préfixé + 1,30%, soit 1.287 % au 28/5/2015), avec 500 € de frais de dossier.

Après délibération, à 10 voix pour, 1 contre et 4 abstentions, les élus optent pour les prêts à taux fixe proposés par la Caisse d'Epargne.

## 8) Divers :

- Dotation Cantonale : suite à la réunion du 19 mai dernier avec les deux conseillers départementaux du canton, les dossiers suivants ont été inscrits pour une demande d'aide financière en 2016 :
  - Réfection de la toiture de Saint Perpétue : dossier déjà retenu
  - Réfection du mur du cimetière de Novézan
  - Revêtement et marquage du terrain de sports
  - Accessibilité, sécurité et embellissement dans les villages de Venterol et Novézan

La nouvelle majorité départementale n'a pas encore arrêté sa politique d'aide aux communes et le budget pour 2016. Il est donc beaucoup trop tôt pour savoir si ces 4 opérations pourront être retenues.

Après concertation, les élus décident de présenter les dossiers dans l'ordre inscrit ci-dessus.

Pour le dernier, une partie des besoins sera précisée dans le dossier accessibilité en cours de confection. Pour les autres travaux, une commission composée d'élus et d'habitants de la commune va être réunie autour de Paul Renoud Grappin. Elle sera chargée d'établir un inventaire des travaux qui pourraient être réalisés.

- Amendes de police : le maire demande aux élus de réfléchir sur des actions ou travaux relatifs à la sécurité à mener, et qui pourraient être subventionnés par les amendes de police. Deux besoins sont identifiés :
  - un miroir serait nécessaire à l'intersection entre l'ancienne voie ferrée et la route des Estangs (demande transmise par Patrice DUC)
  - des dispositifs de ralentissement sont demandés route de Novezan et route de Rousset aux abords du croisement avec la rue de l'Ecole à Novezan.
- Enquête publique DUP : la Préfecture de la Drôme a transmis les dates : fixée du 22 juin au 7 juillet 2015, le dossier, évoquant le projet d'aménagement de l'entrée nord du village, avec création de parking et voie de retournement du bus, sera consultable en mairie tous les jours, et des permanences avec le commissaire enquêteur sont prévues les 22 juin, 3 et 7 juillet de 9h30 à 12h30.
- Aménagement du village : des poteaux ont été installés place Sabarot pour discipliner le stationnement. Certains riverains contestent cet aménagement.

Le maire répond qu'ils doivent avoir conscience que le stationnement anarchique actuel peut compromettre certains soirs l'accès des services de secours dans le village et que la responsabilité des contrevenants pourrait être recherchée.

Il précise qu'avec le nouveau parking aménagé Chemin des Gardes, le nombre global de places a augmenté et que, par ailleurs, de nombreuses places sont disponibles le soir face à la mairie et sur la Place du Château, soit à un maximum de 100 mètres de la Place Sabarot.
- Indemnisation litige notaire / commune terrain Marcellin quartier des Estangs : l'accord a été finalisé entre les deux parties par la signature d'un protocole, la commune percevra la somme de 6000 €.
- Bistrot de Venterol : une renégociation est en cours entre le propriétaire et les premiers acquéreurs, mais aucune décision définitive n'a été prise à l'heure actuelle.
- Recensement de la population : l'INSEE a averti la commune que le prochain recensement aura lieu en 2016. Isabelle, la secrétaire de mairie, est nommée coordonnateur.
- Dossier accessibilité : la commune travaille au recensement des nombreux travaux à réaliser pour être aux normes en matière d'accessibilité des lieux publics tels bâtiments

communaux, espaces publics, édifices religieux... La tâche est conséquente, et la municipalité ne bénéficiera a priori d'aucun soutien financier spécifique.

- SIDREI : la dernière réunion a proposé un pré programme pour chiffrer des travaux à réaliser pour le nettoyage de la rivière « Sauve » : 30 000 euros sont à prévoir par la commune, dont 50 % subventionnés et peut être 80 %. Les travaux seraient effectués fin 2016, début 2017.
- TERRAIN ST JEAN : l'herbe sera tondue prochainement.
- CHLORATION : un système de chloration sera installé le 2 juin sur le réservoir de Saint Jean.

**La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 6 juillet 2015 à 18h30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.